



40<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LE 4 MARS 2022

STUDIOS JUSTE POUR RIRE, MONTRÉAL  
ZOOM, VISIOCONFÉRENCE

CAHIER DES RÉOLUTIONS DÉPOSÉES PAR  
LES SYNDICATS RÉGIONAUX AFFILIÉS  
version du 17 février 2022

Note : dans document, le masculin englobe tous les genres et est utilisé pour alléger le texte

Maison de l'UPA  
555, boulevard Roland-Therrien  
Bureau 105  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

450 679-0540





## TABLE DES MATIÈRES

---

RÉSOLUTIONS	PAGES
1. Financement de l'Arterre .....	4
2. Soutien au développement du potentiel agronomique des terres agricoles .....	5
3. Culture des terres en friche .....	6
4. Crédit d'impôt à l'achat d'aliments locaux.....	7
5. Soutien face à l'augmentation des salaires.....	8
6. Changements au régime d'Assurance-emploi.....	9
7. Critères pour l'admissibilité au programme <i>Services-conseils</i> et au programme <i>Prime-Vert</i> ...	10
8. Augmentation du délai pour l'admissibilité à plusieurs programmes .....	11

## 1. FINANCEMENT DE L'ARTERRE

---

*L'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent  
L'Association de la relève agricole de Gaspésie-Les Îles  
Groupes de relève agricole du Centre-du-Québec  
Centre régional des jeunes agriculteurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
La Relève agricole de Lanaudière  
La Relève agricole de Chaudière-Appalaches*

- CONSIDÉRANT** que le financement de L'Arterre a pris fin dans certaines régions;
- CONSIDÉRANT** que L'Arterre a un impact positif dans le milieu agricole de la région autant pour les cédants, les propriétaires terriens que les aspirants-producteurs;
- CONSIDÉRANT** que L'Arterre est un service qui complète l'offre agricole déjà présente dans les autres organisations;
- CONSIDÉRANT** que L'Arterre est une banque d'opportunités entrepreneuriales pour l'établissement en agriculture, notamment pour le transfert de ferme non apparenté;
- CONSIDÉRANT** que L'Arterre contribue au rayonnement ainsi qu'au dynamisme de l'agriculture à travers le Québec;
- CONSIDÉRANT** que L'Arterre a un impact positif sur la vitalité des municipalités et des municipalités régionales de comté.

### LE CONGRÈS ANNUEL DEMANDE :

- **au Conseil d'administration de la Fédération de la relève agricole du Québec :**
  - de travailler avec les partenaires concernés afin de trouver des solutions pour pérenniser le service de L'Arterre au Québec.



## 2. SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL AGRONOMIQUE DES TERRES AGRICOLES

---

*L'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent*

- CONSIDÉRANT** que les coûts de chaulage et de drainage sont très élevés;
- CONSIDÉRANT** que ces coûts sont parfois plus élevés en régions éloignées dû aux frais de livraison et de transport;
- CONSIDÉRANT** que la pression sur les liquidités des entreprises agricoles est très élevée par la hausse des coûts des intrants propres aux cultures végétales;
- CONSIDÉRANT** qu'une terre productive en culture apporte une plus-value à la collectivité par rapport à une terre abandonnée, notamment par la mise en valeur du paysage;
- CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de garder le plus possible de superficies cultivables productives pour subvenir aux besoins alimentaires de la population en constante augmentation.

### LE CONGRÈS ANNUEL DEMANDE :

- **au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :**
  - d'assurer la reconduite du programme *Territoires : drainage et chaulage des terres* se terminant le 31 mars 2023;



### 3. CULTURE DES TERRES EN FRICHE

---

*L'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent*

- CONSIDÉRANT** que l'État finance déjà la plantation de forêts sur des friches agricoles, mais pas leur remise en culture;
- CONSIDÉRANT** les coûts des travaux mécanisés, auxquels s'ajoutent habituellement le chaulage et les engrais, sont très élevés;
- CONSIDÉRANT** que la pression financière est accrue lorsque des entreprises de la relève ont à remettre des terres en culture;
- CONSIDÉRANT** qu'il est difficile de tirer un bon revenu de ces sols pendant les premières années de culture;
- CONSIDÉRANT** que la Fédération de la relève agricole du Québec a tenu un sondage où une majorité de membres demandaient d'intervenir pour favoriser la culture des terres en friches.

#### **LE CONGRÈS ANNUEL DEMANDE :**

- **au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :**
- de mettre en place une aide financière pour la remise en culture des terres en friche;
  - de mettre en place une obligation pour les propriétaires de terres en friches de les cultiver.



## 4. CRÉDIT D'IMPÔT À L'ACHAT D'ALIMENTS LOCAUX

---

*Groupes de relève agricole du Centre-du-Québec*

- CONSIDÉRANT** l'importance des entreprises agricoles pour l'occupation du territoire et pour l'autonomie alimentaire du Québec;
- CONSIDÉRANT** la hausse du coût du panier d'épicerie;
- CONSIDÉRANT** l'importance de faciliter l'accès aux aliments locaux et de qualité aux consommateurs québécois;
- CONSIDÉRANT** la compétition des producteurs québécois versus les autres provinces et pays;
- CONSIDÉRANT** la volonté du gouvernement d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec.

### LE CONGRÈS ANNUEL DEMANDE :

- **au conseil d'administration de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) :**
  - de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement afin qu'il mette en place un incitatif fiscal pour les personnes et les entreprises qui s'approvisionnent en aliments locaux directement des producteurs et des productrices agricoles.



## 5. SOUTIEN FACE À L'AUGMENTATION DES SALAIRES

---

*Syndicat de la relève agricole de l'Estrie  
Syndicat de la relève agricole de Laurentides-Outaouais*

- CONSIDÉRANT** une inflation importante du coût des intrants;
- CONSIDÉRANT** que le salaire minimum a augmenté de 14 % depuis 2020;
- CONSIDÉRANT** que la masse salariale représente une part importante des charges pour plusieurs secteurs agricoles, notamment des secteurs hors gestion de l'offre et hors-ASRA
- CONSIDÉRANT** que ces entreprises sont en compétition avec celles d'autres pays et ne bénéficient pas d'un soutien à la rentabilité offert par l'État;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a une forte pression sociétale pour que le salaire minimum augmente, d'ici quelques années, à 18 \$/h.

### LE CONGRÈS ANNUEL DEMANDE :

- **au Gouvernement du Québec :**
  - de mettre en place un programme de soutien aux salaires pour les secteurs qui ne sont pas soutenus par les programmes de gestion de l'offre ou de l'ASRA tout en prévoyant le maintien de l'équité basée sur l'expérience, les compétences et les responsabilités au sein des entreprises et permettre la stabilité en emploi.
  
- **au conseil d'administration de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) :**
  - de faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements provincial et fédéral.





## 6. CHANGEMENTS AU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI

*Syndicat de la relève agricole de Laurentides-Outaouais*

- CONSIDÉRANT** que l'assurance-emploi n'est pas accessible à la majorité des propriétaires d'entreprises agricoles utilisant les formes juridiques les plus fréquentes;
- CONSIDÉRANT** que certains de ces propriétaires ne travaillent pas à temps plein durant une bonne partie de l'année et donc, n'engagent pas beaucoup de revenus durant de longues périodes;
- CONSIDÉRANT** que l'assurance-emploi durant les périodes creuses serait un coup de pouce non négligeable et aurait le potentiel d'augmenter la productivité des fermes;
- CONSIDÉRANT** que l'assurance-emploi permettrait aux propriétaires de se concentrer sur différentes stratégies techniques, collectives ou administratives pour augmenter la performance globale des entreprises agricoles;
- CONSIDÉRANT** que la nouvelle norme de couper 0,50\$ par dollar gagné lorsque les employé.es sont sur l'assurance-emploi est néfaste pour les entreprises agricoles dans un contexte où il est déjà difficile de trouver de la main d'œuvre (salaire et conditions difficiles) sans parler de la rétention des employé.es;
- CONSIDÉRANT** que cette nouvelle norme accentue d'autant plus la difficulté de trouver des employé.es qui acceptent d'occuper des postes à temps partiel durant les périodes creuses (baisse d'activité et de salaires durant l'hiver, donc impossibilité de garder un temps plein), ces derniers voyant en effet leur salaire horaire diminué de moitié.

### LE CONGRÈS ANNUEL DEMANDE :

#### ➤ au Gouvernement du Canada :

- de rendre accessible l'assurance-emploi aux propriétaires d'entreprises agricoles ;
- de retourner à l'ancienne version de l'assurance-emploi en permettant aux employés de gagner jusqu'à 33% des indemnités d'assurance-emploi sans pénalité, ce qui équivaut à environ 10 heures par semaines à pouvoir travailler sans être pénalisé.



## 7. CRITÈRES POUR L'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME SERVICES-CONSEILS ET AU PROGRAMME PRIME-VERT

*La Relève agricole de Lanaudière*

- CONSIDÉRANT** que l'aide financière accordée dans le Volet 1: Interventions en agroenvironnement par une entreprise agricole du programme *Prime-Vert* couvre jusqu'à 70 % des dépenses admissibles;
- CONSIDÉRANT** que pour favoriser la participation des entreprises agricoles à des projets de mobilisation et soutenir certaines classes d'entreprises faisant face à des défis de développement importants, le taux d'aide peut être bonifié pour atteindre 90 %;
- CONSIDÉRANT** que pour être admissible à cette bonification, les propriétaires d'entreprises de la relève agricole doivent avoir suivi une formation reconnue tel que défini dans l'annexe 1 du programme *Appui financier à la relève agricole* (subvention à l'établissement) de La Financière agricole du Québec;
- CONSIDÉRANT** que le programme *Prime-Vert* vise à accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine, par la réalisation d'actions concrètes sur le terrain;
- CONSIDÉRANT** que le *Programme Services-conseils* définit la relève agricole comme ayant une formation pertinente;
- CONSIDÉRANT** qu'en respectant ce critère, une relève peut recevoir jusqu'à 10 000 \$ de plus qu'une autre personne;
- CONSIDÉRANT** que devant l'ampleur des défis agricoles au Québec, il y a lieu d'inciter l'ensemble des jeunes de la relève à l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales tout en recourant à des experts en services-conseils;

### LE CONGRÈS ANNUEL DEMANDE :

- **au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) :**
- de modifier la définition de relève agricole du *Programme Prime-Vert* pour y retirer le critère demandant de détenir une formation reconnue telle que le définit l'annexe 1 du Programme d'appui financier à la relève agricole de La Financière agricole du Québec.
  - de modifier la définition de relève agricole du *Programme Services-conseils* pour y retirer le critère suivant demandant de détenir une formation pertinente.



## 8. AUGMENTATION DU DÉLAI POUR **L'ADMISSIBILITÉ** À PLUSIEURS PROGRAMMES

*La Relève agricole de Lanaudière*

**CONSIDÉRANT** le rabais pour la relève de 25 % sur les contributions à l'assurance récolte (ASREC), jusqu'à concurrence de 2 500 \$ annuellement, s'appliquant sur trois années d'assurance consécutives;

**CONSIDÉRANT** le rabais pour la relève de 25 % sur les contributions au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), jusqu'à concurrence de 50 000 \$ annuellement, s'appliquant sur trois années d'assurance consécutives;

**CONSIDÉRANT** le volet 4 du *Programme investissement croissance* de La Financière agricole du Québec qui offre aux jeunes entrepreneur.es une aide financière maximale de 45 000 \$ sur un capital de prêt d'au plus 300 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que ces rabais ou ces programmes ne peuvent être obtenus que si l'entrepreneur.e a participé au programme *Appui financier à la relève* de La Financière agricole du Québec dans les cinq (5) dernières années;

**CONSIDÉRANT** le volet 1 du programme *Territoires : relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui offre aux jeunes entrepreneur.es une aide financière qui peut atteindre 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par entreprise dépendamment des territoires;

**CONSIDÉRANT** que ce programme exige d'avoir un projet de démarrage ou de transfert d'une entreprise agricole ou posséder et exploiter une entreprise agricole depuis moins de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT** que les processus de transferts d'entreprises sont souvent échelonnés sur plus de cinq (5) ans.

### LE CONGRÈS ANNUEL DEMANDE :

#### ➤ au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) :

- d'offrir la subvention du volet 1 du programme *Territoires* aux projets de démarrage ou de transferts d'une entreprise agricole qui sont possédées et exploitées depuis moins de dix ans (plutôt que cinq).

➤ à La Financière agricole du Québec (FADQ) :

- d'augmenter le délai de cinq (5) à dix (10) ans après avoir obtenu la subvention de programme *Appui financier à la relève* pour faire la demande de rabais pour la relève aux contributions à l'ASREC et à l'ASRA
- d'augmenter le délai de cinq (5) à dix (10) ans après s'être qualifié à la subvention de programme *Appui financier à la relève* pour faire la demande au volet 4 du *Programme investissement croissance* (PIC).

